

Résumé

Situation initiale et objectifs

Compte tenu des résultats positifs de l'évaluation de la phase 2008 à 2013, l'OFEN a décidé de donner une suite avec le programme Gestion de la mobilité dans les entreprises 2014-2018 (GME). Le nouveau programme a connu quelques retouches. Il a été lancé à l'occasion du 4^e Salon de la mobilité à Saint-Gall en mai 2014. Les objectifs sont la poursuite des travaux avec les porteurs de projets actuels, l'acquisition de nouveaux partenaires et la participation de 200 entreprises (supplémentaires) qui réaliseront des mesures de mobilité et les intégreront dans leurs systèmes de gestion.

Conditions de participation

Les projets peuvent être proposés par des communes, des associations de communes et des organisations qui projettent l'introduction d'une gestion de la mobilité dans plusieurs entreprises dans le cadre d'un programme pluriannuel. Ainsi, cela leur permet de saisir l'occasion d'instaurer un dialogue prospectif sur la mobilité. Les porteurs de projet qui ont déjà participé à la phase précédente du programme peuvent poursuivre leur travail ; en soumettant une nouvelle proposition, ils ont aussi droit à une nouvelle contribution pour la suite de leur projet.

Obligations principales du porteur de projet

- Planification d'un programme pluriannuel avec une assurance qualité (durée d'au moins 2 ans), visant à introduire une gestion de la mobilité dans plusieurs entreprises.
- Information et soutien aux entreprises par des spécialistes qualifiés et expérimentés.
- Participation aux rencontres d'échange d'expériences en personne ou par l'intermédiaire des conseillers.
- Utilisation du Management Tool Mobilité mis à disposition.

Soutiens offerts par le programme

Le programme offre aux porteurs de projet les soutiens suivants dans les trois langues nationales (D, F, I) :

- séances d'information dans la phase de démarrage pour les porteurs de projet ;
- mise à disposition d'un flyer comportant des informations générales sur la GME ;
- médiation de conseillers en mobilité expérimentés ;
- mise à disposition d'outils et de guides ;
- formations ciblées sur les sujets en lien avec la gestion de la mobilité dans les entreprises ;
- informations et modèles sur le site Web et par bulletin d'information ;
- organisation de rencontres régulières pour l'échange d'information ;
- implication active des partenaires pour le soutien et l'implantation du programme à tous les niveaux ;
- coordination entre les porteurs de projet et médiation d'informations et de contacts.

Soutien financier par SuisseEnergie

SuisseEnergie offre aux porteurs de projet les soutiens financiers suivants¹ :

- une contribution de départ, unique, de CHF 5000 pour la planification et l'élaboration d'un programme pluriannuel de gestion de la mobilité ;
- une contribution maximale de CHF 5000 par entreprise (d'au moins 50 employés) qui participe au programme et qui projette, puis réalise, une gestion de la mobilité selon les conditions du cahier des charges ;
- une prime supplémentaire, unique, de CHF 2000 par site lorsqu'au moins 5 entreprises sur un même site mettent en œuvre une gestion commune de la mobilité.

Informations et inscriptions

Les porteurs de projet intéressés trouveront des renseignements, des documents sur le programme GME, ainsi que le formulaire avec la **demande de participation** sur le site www.gestionmobilite.ch.

Les inscriptions se feront chaque année avant le 28 février et le 31 août. Dernier délai : 28 février 2017.

¹ Critères pour le versement des contributions : www.gestionmobilite.ch >> Cahier des charges pour les porteurs de projet